

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**Séance ordinaire du 4 avril 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 4 avril 2023 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : messieurs André Thibodeau et Julien Fournier ainsi que mesdames Catherine Belleau-Arsenault, Geneviève Bergeron et Marie V. Laporte, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire. Est absent : Monsieur Nicolas Paris-Lafrance, conseiller au siège #6.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

**04-23-044**

**1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par madame Marie V. Laporte  
Appuyé par Madame Geneviève Bergeron

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

**1.2 Adoption du procès-verbal 7 mars 2023**

**2. CORRESPONDANCE**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de mars 2023**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

- 3.2** Maire suppléant avril, mai et juin 2023
- 3.3** Emprunt temporaire règlement d'emprunt – Caisse Desjardins
- 3.4** Mandat designer d'intérieur – futur bâtiment municipal
- 3.5** Demande d'aide financière pour le projet nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
- 3.6** Demande d'aide financière pour le projet nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
- 3.7** Semaine de l'action bénévole – Proclamation
- 3.8** Présentation des états financiers - Informations

**4. LÉGISLATION**

- 4.1** Dossier extinction de servitude sur le lot 5 891 974

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

- 6.1** Adjudication contrat travaux RIRL Année 2 – Appel d'offres 532390352101
- 6.2** Adjudication contrat – RIRL année2 – Contrôle qualitatif
- 6.3** Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration
- 6.4** Soumissions location pelle et camions 2023
- 6.5** Soumissions abats-poussières 2023
- 6.6** État de la chaussée du 3<sup>e</sup> Rang – Lettre au MTQ et au député Sébastien Schneeberger
- 6.7** Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales, reddition de comptes 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1** Création du comité de développement municipal

**8.2** Mandat Attestation des études environnementales – Pluritec

**8.3** Lotissement le long des rangs

**9. LOISIRS ET CULTURES**

**9.1** Présentation futur bibliothèque – Messieurs Yvan Ouellette et François Aubre

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**10.1**

**10.2**

**10.3**

**10.4**

**10.5**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**04-23-045      1.2      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2023**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 7 mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 7 mars 2023 et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2.      CORRESPONDANCE**

**3.      ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**04-23-046      3.1      ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **103 496.82 \$**.

**ADOPTÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**04-23-047    3.2    MAIRE SUPPLÉANT AVRIL, MAI ET JUIN 2023**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu de nommer monsieur André Thibodeau, maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2023.

**04-23-048    3.3    EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT – CAISSE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une subvention pour des travaux dans le cadre du programme RIRL;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait le règlement d'emprunt #356-2023 décrétant une dépense de 1 941 824 \$ et un emprunt de 1 941 824 \$ pour exécuter les travaux selon les plans et devis déposés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement (RIRL);

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu la lettre d'approbation pour notre règlement d'emprunt en date du 22 février 2023 d'un montant de 1 941 824 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant est élevé et que nous devons payer les fournisseurs en cours de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons faire un emprunt temporaire auprès de notre institution financière qui est la Caisse Desjardins des Bois-Francs dont l'argent sera décaissé lors de l'envoi de factures et que seuls les intérêts des montants décaissés seront comptabilisés et non sur le montant total;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, de faire un emprunt temporaire d'un montant de 1 941 824 \$ et que les signataires de cet emprunt

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

temporaire seront monsieur Christian Massé, maire et madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**04-23-049    3.4    MANDAT DESIGNER D'INTÉRIEUR – FUTUR BÂTIMENT MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé à la FQM d'être accompagnés pour le design intérieur et la fonctionnalité de l'espace pour le futur hôtel de ville et de la Bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre de service de madame Line Boivin pour un montant forfaitaire de 21 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'accepter l'offre de service de madame Line Boivin, designer d'intérieur, pour nous accompagner dans ce projet.

**ADOPTÉE**

**04-23-050    3.5    ABROGATION RÉOLUTION 12-22-210 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait l'adoption de la résolution nécessaire au dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Aide aux immobilisations en décembre dernier sous le numéro de résolution 12-22-210, mais que les coûts ont changé;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution abroge la résolution 12-22-210 afin que nous puissions déposer une nouvelle résolution représentant le vrai coût du projet « Nouvelle Bibliothèque »;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu d'abroger la résolution 12-22-210.

**ADOPTÉE**

**04-23-051    3.6    DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE »  
DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester souhaite réaliser le projet « Nouvelle Bibliothèque » estimé à 772 540 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Bibliothèque offre présentement 7,5 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 12 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

Sur proposition de monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et il est résolu :

- de déposer une demande d'aide financière de 237 500 \$ dans le cadre du Programme aide aux immobilisations pour la réalisation du projet « Nouvelle Bibliothèque »;
- de mandater madame Chantal Baril à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- de hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la Bibliothèque à 12 heures par semaine dès la fin du projet;
- d'assumer une part estimée à un minimum de 530 040 \$ dans la réalisation du projet;
- d'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

- d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

**04-23-052    3.6    SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – PROCLAMATION**

**ATTENDU QUE** l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés;

**ATTENDU QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**ATTENDU QUE** le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habiletés sans attente de rémunération;

**ATTENDU QUE** l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**ATTENDU QU'**il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

**PAR CONSÉQUENT**, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, je, Christian Massé, maire, proclame par la présente que la semaine du 16 au 22 avril sera dédiée « Semaine de l'Action bénévole » dans notre municipalité en 2023.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**DE PLUS**, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des geste de bénévolat.

**3.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS – INFORMATIONS**

Il s'agit de vous informer que la présentation des états financiers sera faite par les comptables lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le lundi 17 avril à 19 h 30.

**4. LÉGISLATION**

**04-23-053 4.1 DOSSIER EXTINCTION DE SERVITUDE SUR LE LOT 5 891 974**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire du lot 5 891 974 sur lequel elle désire ériger un bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est actuellement affecté de servitudes de passage publiées sous les numéros 79 186 et 175 472, en faveur du lot 5 892 446;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement de l'assiette de ces servitudes empêche actuellement la Municipalité d'aller de l'avant avec son projet de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 5 892 446 est disposé à renoncer aux servitudes dont son lot bénéficie, moyennant une compensation financière de 3 500\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est d'avis que la compensation demandée est équitable et permet d'éviter le recours à des procédures judiciaires pour éteindre ou déplacer l'assiette de la servitude, ce qui engendrerait des dépenses plus importantes pour la Municipalité;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**À CES CAUSES, SUR PROPOSITION DE MADAME GENEVIÈVE BERGERON ET APPUYÉ PAR MONSIEUR JULIEN FOURNIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité offre une somme de 3 500\$ au propriétaire du lot 5 892 446 en échange d'une renonciation de sa part aux servitudes 79 186 et 175 472 inscrites sur le lot 5 891 974;

**QUE** le Conseil mandate le cabinet Cain Lamarre pour préparer le document de renonciation aux servitudes et publier celui-ci au registre foncier;

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à signer tout document requis pour la mise en œuvre de la présente résolution, incluant tout document juridique préparé pour les fins de celle-ci.

**ADOPTÉE**

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**04-23-054 6.1 ADJUDICATION CONTRAT TRAVAUX RIRL ANNÉE 2 – APPEL D'OFFRES 532390352101**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM pour effectuer la conception des plans et devis pour des travaux sur la rue Principale, Yves-Boissonneault, le 3<sup>e</sup> Rang et la route Dussault;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes allés en appel d'offres sur SEAO pour recevoir des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les 7 soumissions suivantes :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Soumissionnaires	Montant soumis avant taxes
Les Excavations Yvon Houle & Fils Inc.	1 080 343.95 \$
E.M.P. Inc.	1 262 911.71 \$
Excavation Gagnon et Frères Inc.	1 326 331.81 \$
Sintra Inc.	1 449 094.95 \$
Les Constructions de l'Amiante Inc.	1 556 222.50 \$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	1 621 652.00 \$
Dilicontracto Inc.	1 632 448.55 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a analysé les soumissions et l'analyse démontre que « Les Excavations Yvon Houle & Fils inc.» possède la soumission conforme la plus basse.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'adjuger le contrat à « Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. » le contrat pour des travaux sur la rue Principale, Yves-Boissonneault, le 3<sup>e</sup> Rang et la route Dussault – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, conformément à la demande publique de soumission 532390352101 et aux tarifs unitaires de sa soumission d'un montant excluant les taxes de 1 080 343.95 \$.

**ADOPTÉE**

**04-23-055 6.2 ADJUDICATION CONTRAT – RIRL ANNÉE 2 – CONTRÔLE QUALITATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM pour rédiger et adjuger un mandat se services professionnels en contrôle des matériaux pour le projet RIRL année 2 – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 soumissions suivantes :**

Soumissionnaires	Montant avant taxes
Solmatech Inc.	46 637.39 \$
Les Services EXP. Inc.	47 708.00 \$
Groupe ABS	55 619.00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a analysé les soumissions reçues et l'analyse démontre que « Solmatech Inc. » possède la soumission conforme la plus basse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'adjuger le contrat à « Solmatech Inc. » pour le contrôle de la qualité du projet RIRL année 2 – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, conformément à l'invitation à soumissionner 532390352101 et aux tarifs unitaires de sa soumission.

**ADOPTÉE**

**04-23-056 6.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS  
D'AMÉLIORATION**

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale à déposer auprès de Monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration.

**ADOPTÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**04-23-057    6.4    SOUMISSIONS LOCATION PELLE ET CAMIONS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** nous estimons avoir des travaux de creusages de fossés lesquels peuvent nécessiter l'utilisation d'un brise-roche ainsi que le remplacement de ponceaux pour un montant entre 85 000 \$ et 95 000 \$ environ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait des demandes de prix auprès de trois entrepreneurs soit Excavation Lafrance & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc. ainsi que EMP Inc. pour les codes de pelles 1304, 1306, 1308 avec et sans brise-roche ainsi que pour camion 10 roues ou 12 roues et la mobilisation des équipements sur les lieux de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** deux fournisseurs nous ont fait part de leur prix pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis sont les suivants :

<b>Liste de prix 2023 / Excavation Lafrance &amp; Fils Inc.</b>	
Pelle code 1304	105.00 \$ / heure
Pelle code 1304 avec brise-roche	125.00 \$ / heure
Pelle code 1306	115.00 \$ / heure
Pelle code 1306 avec brise-roche	135.00 \$ / heure
Pelle code 1308	Aucun équipement
Pelle code 1308 avec brise-roche	Aucun équipement
Camion 10 roues	105.00 \$ / heure
Camion 12 roues	115.00 \$ / heure
Mobilisation des équipements sur les lieux de travail	Aucuns frais ne sont chargés pour la mobilisation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

<b>Liste de prix 2023 / EMP inc.</b>	
Pelle code 1304	125.00 \$ / heure
Pelle avec brise-roche 1304	165.00 \$ / heure
Pelle code 1306	Aucun équipement
Pelle code 1306 avec brise-roche	Aucun équipement
Pelle 1308	150.00 \$ / heure
Pelle 1308 avec brise-roche	189.00 \$ / heure
Camion 10 roues	115.60 \$ / heure
Camion 12 roues	134.82 \$ / heure
Mobilisation des équipements sur les lieux	Pour pelle 1304 / 135 \$
Mobilisation des équipements sur les lieux	Pour pelle 1308 / 275 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu d'octroyer le contrat pour la location de pelles et de camions pour l'année 2023 à Excavation Lafrance & Fils inc.

**ADOPTÉE**

**04-23-058    6.5    SOUMISSIONS ABATS-POUSSIÈRES 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait deux demandes de soumission pour l'abat-poussières 2023 soit à Enviro Solutions Canada Inc. et Somavrac;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait une demande de soumissions pour une quantité de 80 000 litres;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu seulement la soumission d'Enviro Solutions Canada Inc. à un coût de 0.3877 \$ / litres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu d'accepter la soumission d'Enviro Solution Canada Inc. au coût de 31 106 \$ avant taxes pour environ 80 000 litres.

**ADOPTÉE**

**04-23-059    6.6    CONDITION ROUTIÈRE DU 3<sup>E</sup> RANG – LETTRE AU MTQ ET AU DÉPUTÉ  
SÉBASTIEN SCHNEEBERGER**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons énormément de plaintes de citoyens concernant l'état de la chaussée du 3<sup>e</sup> Rang dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, mais qui appartient au ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont également constaté la condition du 3<sup>e</sup> Rang et qu'ils sont inquiets pour la sécurité des usagers;

**CONSDIÉRANT QU'**annuellement la chaussée se détériore et qu'il est plus que temps que des travaux soient effectués pour éviter de graves incidents ou des accidents;

**CONSIDÉRANT QUE** nous savons que cette portion du 3<sup>e</sup> Rang est sous étude au ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE,**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu de faire parvenir une lettre demandant une priorisation du 3<sup>e</sup> Rang appartenant au MTQ dans la programmation de travaux à la ministre des Transports, madame Geneviève Guilbault, au bureau de la direction des Transports de la Mauricie – Centre-du-Québec, au député Sébastien Schneeberger ainsi qu'au centre de service du MTQ de Victoriaville.

**ADOPTÉE**

**04-23-060    6.7    PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES  
LOCALES, REDDITION DE COMPTES 2022**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 199 416 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

Sur une proposition de monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Geneviève Bergeron, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**04-23-061 8.1 CRÉATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la planification stratégique a été retirée du mandat du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT QUE** nous souhaitons que le travail de la planification stratégique se poursuive;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite créer un comité de développement municipal qui agira plus largement que seulement pour la planification stratégique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité sera formé de trois élus, soit monsieur Nicolas Paris-LaFrance qui sera le président, madame Geneviève Bergeron, ainsi que monsieur Julien Fournier;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité pourra inviter des citoyens à se joindre à eux l'espace d'une rencontre;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité n'aura aucun pouvoir décisionnel, il aura qu'un pouvoir de recommandations seulement, les décisions finales reviendront aux élus en conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur André Thibodeau, que le comité de développement municipal soit formé de monsieur Nicolas Paris-LaFrance, madame Geneviève Bergeron et monsieur Julien Fournier.

**ADOPTÉE**

**04-23-060    8.2    MANDAT ATTESTATION DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES – PLURITEC**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons déposer les études environnementales effectuées en 2010 par Dessau, soit la phase I et la phase II, ainsi que la dernière étude de mise à jour de l'Étude environnementale phase 1, de 2010 à aujourd'hui, pour le changement d'usage du terrain de l'ancienne scierie conformément à la demande du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** pour déposer les études environnementales, elles se doivent d'être attestées par un ingénieur reconnu par le ministère;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu de mandater Martin Magnan, ingénieur, chez Pluritec à faire l'attestation des trois études au coût de 2000 \$ pour les trois attestations.

**ADOPTÉE**

**8.3    LOTISSEMENT LE LONG DES RANGS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Christian Massé, maire, travaille sur la Commission d'Aménagement à la MRC d'Arthabaska depuis son entrée en poste en novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a évalué ce qui pourrait être fait pour apporter des revenus supplémentaires aux municipalités, qui comme nous, ne peuvent développer davantage en zone verte considérée agricole;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons éviter la dévitalisation de nos municipalités rurales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission d'Aménagement a décidé à permettre aux municipalités d'autoriser le lotissement des terres sur le long des rangs;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition permettrait des revenus de taxation supplémentaires et n'occasionnerait pas de frais d'infrastructure routière supplémentaire, puisque ce serait sur le bord des rangs présents actuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité veut faire des pressions politiques via le député Éric Lefebvre qui est d'accord pour être porteur du dossier auprès du gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le député demande du concret pour déposer le projet. Il demande que les municipalités fassent une première approche auprès des propriétaires pour connaître l'intérêt à faire lotir une partie de leur terre pour permettre la construction d'une propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la signature de cette lettre ne vous lie d'aucune façon à l'obligation de lotir si le projet venait qu'à être autorisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

La Municipalité a créé un modèle de lettre pour nos citoyens qui aurait un intérêt à faire lotir une partie de leur terre pour permettre la construction d'une propriété et de transmettre les lettres reçues au député monsieur Éric Lefebvre pour qu'il dépose et appui notre dossier auprès du gouvernement provincial.

**ADOPTÉE**

**9. LOISIRS ET CULTURES**

**9.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) - COMITÉ DES LOISIRS**

Monsieur Christian Massé, maire, mentionne que la première AGA a eu lieu pour le Comité des loisirs. La rencontre s'est bien déroulée et un comité d'administration a été formé de 5 personnes. M. Massé mentionne qu'il veut

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

laisser à M. Steeve Binette, président du comité, venir faire lui-même le compte-rendu. Le comité des loisirs s'est doté d'une structure et une programmation des loisirs vous sera présentée ultimement pour l'année 2023.

**9.2 INSCRIPTION AU MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS**

Monsieur Christian Massé, maire, rappelle la période d'inscription pour le Marché des petits entrepreneurs qui aura lieu le samedi 3 juin de 10 h à midi. Monsieur Julien Fournier, conseiller au siège #2, mentionne que les informations pour le Marché des petits entrepreneurs a été mis sur Facebook et que la procédure est simple.

**9.3 PRÉSENTATION BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur Christian Massé, maire, annonce la présence de monsieur Yvan Ouellette, coordonnateur de la Bibliothèque municipale ainsi que la présence de monsieur François Aubre que nous avons invité à venir nous parler de la bibliothèque. Quelques statistiques, les projets à venir, des services offerts, etc. La présentation PowerPoint a été mise sur le site Internet sous l'onglet « Relocalisation hôtel de ville ».

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 10.01**
- 10.02**
- 10.03**
- 10.04**
- 10.05**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**04-23-061 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par monsieur Julien Fournier à 20 h 52 que la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

(S) SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Massé  
Maire

(S) SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Chantal Baril  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 9 mai 2023

\_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_